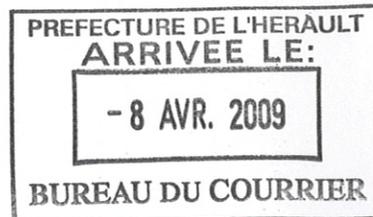




UVIGNAC

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29  
Date de la convocation : 31 mars 2009

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
—  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER



N° 16

L'an deux mille neuf et le six du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme ANTOINE-SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** :

Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER  
Mme BOULANGÉ en faveur de M. PLANCHERON

**RECUPERATION d'EAU de PLUIE – Aide Communale**

**Rapporteur : Madame GAUZY-CHABLE**

Par délibération du 21 avril 2008, le Conseil municipal fixait les conditions de versement de l'aide communale pour l'acquisition par les particuliers de récupérateur d'eau de pluie.

Au bout d'une année d'expérience, il s'avère nécessaire de modifier les critères de versement qui seraient désormais les suivants :

- Une seule aide par foyer dans une période de cinq ans
- 50% du montant H.T. de la fourniture de la ou des cuve(s), plafonnée à 600 € H.T., dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée à 10 000 € pour 2009
- Sur demande acceptée préalablement, par écrit, et ensuite sur présentation d'une facture acquittée

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame GAUZY CHABLE, à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le ... 8.04.2009 ...  
et publication  
le ... 8.04.2009 ...